

Le Gnis a entrepris, depuis plusieurs années, une démarche d'écoute sur ses missions et ses services.

2008 a été l'année de lancement d'une enquête de satisfaction auprès des professionnels membres des sections. Le nombre de réponses a montré l'intérêt de cette évaluation qui doit devenir un observatoire permanent.

Vous trouverez dans cette lettre une synthèse des résultats de cette première consultation.

ACTIVITES INTERPROFESSIONNELLES

La première phase de l'enquête de satisfaction Gnis s'est déroulée du 30 octobre au 15 décembre 2008.

Elle a été adressée aux 227 professionnels membres de sections du Gnis, sous forme d'un questionnaire électronique pouvant être géré directement en ligne.

Une bonne participation

90 professionnels ont répondu à ce questionnaire. Les plus fortes participations sont issues des sections « Potagères et florales », « Céréales » et « Fourragères et à gazon ».

Les répondants ont des fonctions qui représentent bien les principales activités : agriculteur (31), établissement producteur (28), obtenteur (24) et également distributeur (4) et utilisateur (3).

Si les agriculteurs ont en priorité des activités de multiplication, les personnes des établissements ayant répondu ont des fonctions de direction générale (25), de production (19) et de commercialisation (12).

Au total, ce sont 40% des membres des sections qui ont donné réponse.

Les services du Gnis

Parmi les services du Gnis qui répondent le plus aux besoins, c'est l'activité des sections qui est la plus souvent citée (61 réponses). La réglementation occupe la seconde place (47 réponses) car elle est souvent prépondérante dans notre secteur. Le SOC a été cité par 42 personnes et 39 professionnels ont mentionné les études économiques et statistiques. 30 professionnels ont exprimé leurs besoins vis-à-vis de la communication et 22 vis-à-vis de la documentation.

Les actions décidées au niveau des sections et les actions mises en œuvre au niveau du Gnis

Pour les actions décidées au niveau des sections, les professionnels ont été interrogés sur leur niveau de satisfaction vis-à-vis :

- des références interprofessionnelles,
- des actions techniques,
- des actions de communication en faveur du marché,
- des questions réglementaires,
- des données statistiques du secteur,
- de l'information des professionnels,
- des relations engagées avec les pouvoirs publics.

Les activités évaluées au niveau du Gnis portaient également sur :

- la certification des semences et plants,
- la formation professionnelle,
- la communication vis-à-vis du grand public et des médias,
- la défense de la filière auprès des politiques...

Les résultats ont été analysés par section, chacune ayant des orientations et des priorités en terme d'action.

Les réponses des agriculteurs-multiplicateurs diffèrent peu de celles des professionnels des établissements.

Dans l'ensemble, ils ont plus particulièrement marqué leur intérêt et leur satisfaction pour les références interprofessionnelles définies au niveau des sections (contrats, convention-type...), les questions et informations réglementaires et les actions menées auprès des politiques pour la défense de la filière.

Contact : secrétaires de section

REGLEMENTATION

Le projet de loi Grenelle 1 et les semences

Le projet de loi Grenelle 1, dont l'objectif est de traduire en termes législatifs les orientations du Grenelle, a été examiné en première lecture par l'Assemblée Nationale à l'automne 2008, puis par le Sénat en février 2009.

La première rédaction du texte concernant « la politique génétique des semences » était très confuse et permettait différentes interprétations, mais le texte sorti du Sénat est beaucoup plus clair. Les thèmes sont importants puisque ce projet concerne les critères d'inscription des variétés au catalogue pour tenir compte des nouveaux enjeux du développement durable, la mise en place de protocoles particuliers pour évaluer les variétés en conditions d'agriculture biologique, et celle d'un dispositif d'inscription au catalogue pour les variétés anciennes.

Avec les amendements sur la relance des cultures de légumineuses et de protéagineux, et la prise en compte des cultures dites mineures dans le cadre de la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, ce texte correspond bien aux attentes de la filière semences et plants.

Il reste à attendre le vote définitif de ce texte pour une mise en application en 2009/2010.

*Contact :
francois.burgaud@gnis.fr*

*Responsable de la rédaction
Christian SABER*